



PERMIS MOTO : CE QUI CHANGE À PARTIR DU 1er MARS 2020

**Un code spécifique aux 2-roues,
un plateau tout-en-un,
la trajectoire de sécurité,
un nouvel examen en circulation plus long.**

*Présentation de cette nouvelle réforme par Emmanuel BARBE -
Délégué interministériel à la sécurité routière, délégué à la sécurité
routière - Ministère de l'intérieur, Paris*



« Dans le domaine de la sécurité routière, la mesure n° 15.3.1 du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 a prévu des propositions destinées à améliorer la pratique du motocyclisme, en agissant à la fois sur **la formation, l'équipement et la visibilité** de tous les usagers de deux-roues motorisés. La réforme des examens moto a ainsi pour but de renforcer les exigences en matière de délivrance du permis de conduire, et donc de formation des conducteurs.

Le chantier de rénovation des épreuves moto a été mené par un groupe de réflexion et de travail constitué des représentants métier des différentes organisations professionnelles ainsi que d'experts issus des univers professionnel et associatif.

NOUVEL EXAMEN À PARTIR DU 1er MARS 2020

Le nouvel examen qui commencera à être appliqué au 1er mars 2020 consiste à apporter aux futurs conducteurs deux roues une formation plus complète grâce à :

- La création d'une épreuve théorique moto spécifique (ETM) qui aborde la prise de conscience des risques et leur perception, la recherche et la détection des indices pertinents etc.
- La modification de l'épreuve hors circulation en un « tout en un », recentré sur les bases essentielles afin de consacrer plus de temps à l'apprentissage en conditions réelles de circulation.
- L'allongement de la durée de l'épreuve en circulation.
- L'intégration de l'évaluation de la trajectoire de sécurité lors de l'épreuve en circulation.

Pour ce faire, les épreuves ont donc été revues tant dans leur durée que dans leurs modalités d'évaluation.

En résumé, les grandes lignes du futur permis moto comprennent **l'introduction d'une épreuve théorique** (code de la route) **spécifique aux motos** et **un examen en circulation plus long**, avec une évaluation de la connaissance de la trajectoire de sécurité accompagnés d'une certaine simplification des épreuves et de l'organisation. »



EXAMEN THÉORIQUE SPÉCIFIQUE AUX MOTOS

Le premier point porte sur la création d'un examen théorique moto ETM, autrement dit un code moto. L'examen sera différent de l'ETG (Épreuve théorique générale) nécessaire pour le permis auto puisqu'il portera sur une quarantaine de questions relatives à la conduite de la moto, l'entretien, la signalisation, le positionnement sur la route...

Cet examen viendra ainsi remplacer les "fiches" qui donnaient lieu à une interrogation orale le jour du plateau. Il n'y aura donc plus de stress des candidats sur ce sujet le jour du passage du plateau. Concrètement, vous ne serez plus obligé de passer le code de la route si vous avez déjà le permis B mais vous devrez passer l'ETM.

ÉPREUVE PRATIQUE HORS CIRCULATION

Le plateau va lui aussi être revu. Aujourd'hui, l'épreuve pratique hors circulation est composée d'un parcours lent et d'un parcours rapide bien distincts l'un de l'autre. À partir du 1er mars prochain, le "plateau" intégrera les deux parties lente et rapide en une seule fois. Mais le niveau de difficulté sera similaire. Il devrait ainsi être possible de poser jusqu'à trois fois le pied au sol avant d'être définitivement recalé.



ÉPREUVE PRATIQUE EN CIRCULATION

Enfin, l'épreuve en circulation, qui pour beaucoup d'apprentis motards est moins compliquée que le plateau, va elle aussi évoluer en intégrant notamment la Trajectoire de Sécurité, désormais enseignée tout au long de la formation. La durée de l'épreuve sera allongée d'une dizaine de minutes, portant ainsi l'épreuve à 40/45 minutes.



LA NOUVELLE RÉFORME VUE PAR PHILIPPE MONNERET

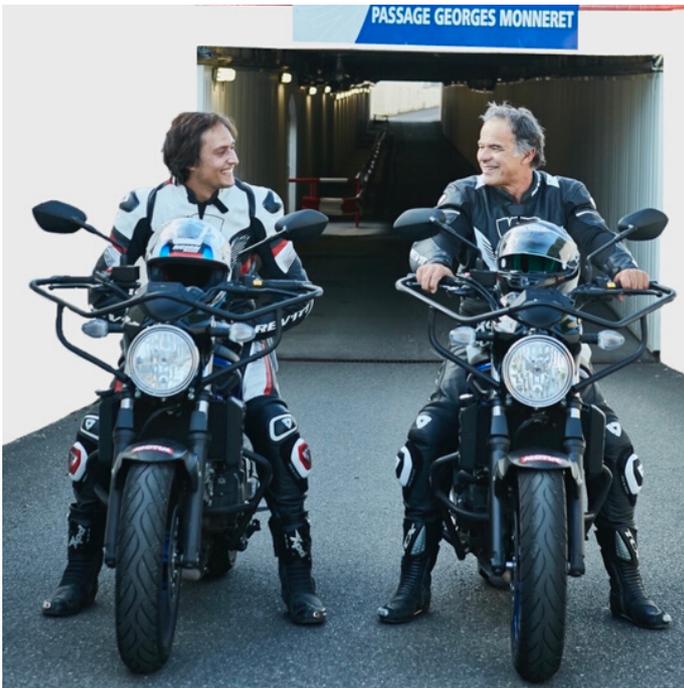
Que pensez-vous de cette réforme ?

PM : Cette réforme va dans le sens de la logique notamment en ce qui concerne « le code spécifique moto ». Je ne vois pas pourquoi on doit repasser le code général quand on veut passer son permis moto. Il me semble plus judicieux d'avoir un code plus adapté, plus cadré à la moto.



Concernant le plateau « tout-en-un », ça ne change rien à l'apprentissage de la technique en plateau et aux épreuves. En revanche, cette notion du travail de trajectoire en circulation, les écoles sérieuses de formation moto l'ont toujours fait. Seul petit bémol, que veut dire vraiment une trajectoire de sécurité puisque la trajectoire dépend du type de moto mais aussi sur la route, de la recherche de la meilleure adhérence.

Néanmoins cette réforme va dans le sens de la sécurité des motards tout en sachant que le plus important sur la route c'est de rouler avec une grande marge de sécurité.



Cette réforme va-t-elle renforcer la sécurité des motards ?

PM : À partir du moment où on demande un peu plus de technique ça renforce forcément la sécurité du motard et c'est une bonne chose. Plus on apprend à faire de la moto, plus on pourra anticiper sur la route et plus on est attentif à l'environnement. Chez EasyMonneret, on fait beaucoup de stages post permis de perfectionnement moto parce que le motard raisonnable souvent ne se sent pas prêt, pas au niveau par rapport à sa moto, son manque d'expérience....

Il a le sentiment qu'il ne contrôle pas parfaitement sa conduite donc il vient se perfectionner et approfondir sa technique sur circuit fermé qui est un outil idéal pour mettre en application des exercices. Même si je pense que la majeure partie des utilisateurs de 2-roues sont soucieux de leur sécurité sur la route malheureusement il subsiste encore trop de motards qui ont un comportement à risque. Et je ne suis pas certain que cette réforme les concernera.

La nouvelle réforme va-t-elle rendre plus difficile l'examen du permis moto?

PM : Dès qu'il y a une réforme, on croit que ça va être plus difficile mais il faut toujours apprendre à freiner, à prendre un virage, à rétrograder, à anticiper, à bien se positionner sur la chaussée...mais là c'est une réforme pragmatique ! La finalité du plateau qui reste le même c'est avant tout d'avoir de la technique pour pouvoir rouler sur la route donc être un peu plus exigeant sur la façon de prendre ses trajectoires lors de l'examen. Il faudra alors travailler un peu plus techniquement les virages, c'est bien et ça ne va pas être beaucoup plus compliqué. Les 40 mn de circulation vont aussi permettre d'aller plus loin pour que l'examineur puisse voir si l'élève sait se servir d'une moto dans des circonstances un peu plus rapides, dans une succession de virages plutôt qu'en ville. Ça va ainsi justifier les 12 heures de circulation obligatoires. Et en ce qui concerne le permis automatique lors de l'évitement à l'examen du plateau, ce sera plus facile parce que le cône sera décalé.

Cette réforme va-t-elle révolutionner le Permis Moto ou est-ce juste une évolution logique ?

PM : Ça ne révolutionne pas du tout le permis moto, c'est une évolution pragmatique parce que la finalité du permis moto c'est quand même de rouler en sécurité sur la route. Cette réforme est à l'instigation du délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, lui-même motard. Ça prouve qu'il est à l'écoute. Il s'est entouré de gens expérimentés comme la gendarmerie ou la police qui roule tous les jours à moto. Mais il aurait peut-être été plus judicieux de réfléchir à une vraie réforme sur les écoles de conduite moto où la formation moto est trop calquée sur la formation voiture.

A PROPOS DE PHILIPPE MONNERET

Depuis plus de 30 ans, Philippe Monneret s'est spécialisé dans la prévention, l'initiation, la formation, le perfectionnement et la sécurité à la conduite des motos et scooters. Il est Vice-Président de Club 14, 1er moto club de France (460 000 adhérents) et consultant moto sur Eurosport.

Philippe Monneret et Club 14 ont milité pour la **Prévention moto** à travers des opérations de communication. Ensemble, ils ont fait des propositions qui ont été adoptées par la Sécurité routière comme la formation 125 cc obligatoire, les remontées de files, l'accès progressif à la puissance et la récente obligation du port des gants pour les conducteurs et passagers de deux et trois roues, pour mieux les protéger en cas de chute...

En mai 2011, Philippe Monneret a innové sur le marché de la formation moto et scooter en créant **EasyMonneret**, la 1ère moto-école en ligne. Il a voulu ainsi répondre aux nouvelles exigences du marché, faciliter l'apprentissage de la moto au plus grand nombre et leur permettre de se former dans des conditions optimales de sécurité tout en bénéficiant de tarifs très compétitifs.

La **famille Monneret**, c'est 90 ans de passion moto ! Une histoire d'une grande famille de pilotes moto qui totalise plus de 600 victoires, 30 titres de champions de France, + de 250 records du Monde, + de 1000 podiums dont une victoire aux 24 heures du Mans moto et plusieurs en GP 350 et 500.